



Nom commercial: Rosmarini aeth. (F&amp;L PO125477)/Novartis

Date de révision: 10.09.08

Numéro de la matière: 015628

Version: 1 / CH

Date d'impression: 10.09.08

## 01. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

### Nom commercial

Rosmarini aeth. (F&L PO125477)/Novartis  
Item-No. 01562800

### Utilisation de la substance/préparation

Flavour/Fragrance

### Identification de la société/entreprise

#### Adresse

Hänseler AG  
Industriestrasse 35  
9101 Herisau  
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58  
Numéro de  
téléphone d'appel 0041 (0)44 251 51 51  
d'urgence

## 02. Dangers possibles

### Symboles de danger

Xn Nocif  
N Dangereux pour l'environnement

### Phrase(s) de risque

10 Inflammable.  
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
68 Possibilité d'effets irréversibles.

## 03. Composition / information sur les composants

### Caractérisation chimique

Mélange des suivantes substances figurantes avec inoffensives additions.

### Composants dangereux

#### Bicyclo[2.2.1]heptan-2-one, 1,7,7-triméthyl-, (1R)-

No. CAS 464-49-3  
No. EINECS 207-355-2  
Concentration >= 1 < 10 %

#### 1,8-Cineole

No. CAS 470-82-6  
No. EINECS 207-431-5  
Concentration >= 50 %

#### Dipentène

No. CAS 138-86-3  
No. EINECS 205-341-0  
Concentration >= 1 < 10 %  
Classification Xi, R38-R43  
N, R50/53  
R10

#### (1R)-alpha-Pinène

No. CAS 7785-70-8  
No. EINECS 232-078-8  
Concentration >= 1 < 10 %

Nom commercial: Rosmarini aeth. (F&amp;L PO125477)/Novartis

Date de révision: 10.09.08

Numéro de la matière: 015628

Version: 1 / CH

Date d'impression: 10.09.08

Classification Xn, R20/21/22-R65  
 Xi, R36/38-R43  
 N, R51/53  
 R10

**(1S)-alpha-Pinène**

No. CAS 7785-26-4

No. EINECS 232-077-3

Concentration &lt; 1 %

Classification Xn, R20/21/22-R65  
 Xi, R36/38-R43  
 N, R51/53  
 R10

**(1S)-bêta-Pinène**

No. CAS 18172-67-3

No. EINECS 242-060-2

Concentration  $\geq$  1 < 10 %

Classification Xn, R20/21/22-R65  
 Xi, R36/38-R43  
 N, R51/53  
 R10

**p-Isopropyltoluène**

No. CAS 99-87-6

No. EINECS 202-796-7

Concentration  $\geq$  1 < 10 %

Classification Xi, R36/37/38  
 R10

**04. Premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais.. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

**En cas de contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes.

**En cas d'ingestion**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**05. Mesures de lutte contre l'incendie****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Pas de précautions spéciales.

**06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Précautions individuelles**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Nom commercial: Rosmarini aeth. (F&amp;L PO125477)/Novartis

Date de révision: 10.09.08

Numéro de la matière: 015628

Version: 1 / CH

Date d'impression: 10.09.08

Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.. Veiller à assurer une aération suffisante.

**07. Manipulation et stockage****Manipulation****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation d'aérosol.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conservé à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Stockage****Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Pa de réquisitions spéciales.

**Précautions pour le stockage en commun**

Ne pas nécessaire.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

**08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Conservé à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Contrôle de l'exposition professionnelle****Protection respiratoire - Note**

N'est pas nécessaire

**Protection des mains**

Gants de protection

Matériau approprié

Gants / résistant à les produits chimiques

**Protection des yeux**

Lunettes assurant une protection complète des yeux

**09. Propriétés physiques et chimiques****Informations générales**

Etat

liquide

Couleur

incolore à jaunâtre

Odeur

caractéristique

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement****Point d'éclair**

Valeur

46

°C

**Point de fusion**

Remarque

non déterminé

**Densité**



Nom commercial: Rosmarini aeth. (F&amp;L PO125477)/Novartis

Date de révision: 10.09.08

Numéro de la matière: 015628

Version: 1 / CH

Date d'impression: 10.09.08

Valeur	0.912	g/cm <sup>3</sup>
température	20 °C	

**Hydrosolubilité**

Remarque Non miscible ou bien peu miscible.

**10. Stabilité et réactivité****Conditions à éviter**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.. Pas de réaction dangereuse connue.

**Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

**11. Informations toxicologiques****Effet irritant / caustique****Irritation aiguë de la peau**

Remarque Aucun effet d'irritation connu.

**Corrosion aiguë des yeux**

Remarque Aucun effet d'irritation connue

**sensibilisation**

Remarque Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

**Effets après une exposition répétée ou prolongée (subaigus, subchroniques, chroniques)****Mutagénicité**

Remarque Aucun

**Toxicité reproductrice**

Remarque Aucun

**Cancérogénicité**

Remarque Aucun

**12. Informations écologiques****Toxicité pour les poissons**

Remarque Toxique pour les poissons.

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.. Danger pour l'eau potable.. Toxique pour les organismes aquatiques.

**13. Considérations relatives à l'élimination****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

**Emballages contaminés**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**14. Informations relatives au transport****Transport terrestre ADR/RID**

No. ONU 1993

Classe 3



Nom commercial: Rosmarini aeth. (F&amp;L PO125477)/Novartis

Date de révision: 10.09.08

Numéro de la matière: 015628

Version: 1 / CH

Date d'impression: 10.09.08

Groupe d'emballage	III
Carte pour désignation du danger	3
Désignation de la marchandise	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Sources de danger	1,8-Cineole, p-Isopropyltoluène
Prescription particulière	640E

**Transport maritime IMDG/GGVSee**

No. ONU	1993
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Désignation de la marchandise	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	1,8-Cineole, p-Isopropyl toluene
Polluant marin	no

**Transport aérien**

No. ONU	1993
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Désignation de la marchandise	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	1,8-Cineole, p-Isopropyl toluene

**15. Informations réglementaires****Étiquetage selon les Directives CE**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires (GefStoffV)

**Symboles de danger**

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

contient Bicyclo[2.2.1]heptan-2-one, 1,7,7-triméthyl-, (1R)-;Dipentène

**Phrase(s) de risque**

10	Inflammable.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
68	Possibilité d'effets irréversibles.

**Phrase(s) S**

23	Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols.
36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
43	En cas d'incendie utiliser Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), un produit extincteur à sec ou du sable. Ne jamais utiliser d'eau.
57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	WGK 2
Auto-évaluation	

**16. Autres données****Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3**

10	Inflammable.
----	--------------



Nom commercial: Rosmarini aeth. (F&amp;L PO125477)/Novartis

Date de révision: 10.09.08

Numéro de la matiere: 015628

Version: 1 / CH

Date d'impression: 10.09.08

20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
38	Irritant pour la peau.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.